

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
ECONOMIQUE  
ET SOCIAL



PROVISOIRE  
E/CN.12/AC.26/SR.1  
9 mai 1955  
FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS  
ESPAGNOL

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE  
Quatrième Réunion du Comité Plénier  
Santiago du Chili

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE PROVISOIRE DE LA  
PREMIERE SEANCE

Tenue dans la Salle des Conférences de la Commission Economique  
pour l'Amérique latine à Santiago du Chili,  
le lundi 9 mai 1955 à 3 heures 40.

SOMMAIRE :

- Discours de M. Carlos Vassallo, Sous-Secrétaire des Affaires Etrangères du Chili.
- Election du bureau.
- Exposé du Secrétaire exécutif.
- Adoption de l'ordre du jour.
- Rapport du Secrétaire exécutif sur l'état des travaux en cours (document E/CN.12/AC.26/2).
- Exposé fait par le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.
- Assistance technique pour le développement économique
  - a) Rapport préparé par le Secrétariat du Bureau de l'Assistance technique pour information du Comité (document E/CN.12/AC.26/3).

NOTE : Les corrections à apporter au présent compte-rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail (anglais, français, espagnol) et adressées au Secrétaire de la Commission, Commission économique pour l'Amérique latine, Casilla 179-D, Santiago, Chili. Les corrections devront être accompagnées d'une lettre sur papier à en-tête et donner la cote du compte-rendu ou de préférence portées sur le compte-rendu lui-même.

/b) Rapport

b) Rapport de l'Administration de l'assistance technique sur les activités de l'assistance technique en Amérique latine (document E/CN.12/AC.26/4).

- Coordination entre la CEPAL et le CESIA.

Rapport sur la coordination entre la CEPAL et le CESIA (document E/CN.12/AC.26/5).

- Coopération économique interrégionale.

Note du Secrétariat (document E/CN.12/AC.26/6) et rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur la coopération économique interrégionale (document E/2674).

- Programme de travail et ordre de priorité.

Exposé du Secrétaire exécutif sur le programme de travail et l'ordre de priorité pour l'année 1955-56 (document E/CN.12/AC.26/7).



M. SACO

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Représentants des organisations inter-gouvernementales:

M. GROEBNER

Comité inter-gouvernemental pour les migrations européennes

M. BERNUDEZ

Conseil économique et social interaméricain

Représentants des organisations non gouvernementales:

Catégorie A:

M. TRONCOSO ROJAS

Confédération internationale des syndicats chrétiens

M. SALAZAR

Confédération internationale des syndicats libres

Mme. SCHAEFFER DE DEL RIO

Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies

Catégorie B:

Mlle. QUINTANA

Fédération internationale des femmes avocats

Secrétariat:

M. PREBISCH

Secrétaire exécutif

M. SWENSON

Directeur adjoint

M. SANTA CRUZ

Secrétaire de la Commission

## DISCOURS DU SOUS-SECRETARE DES AFFAIRES ETRANGERES DU CHILI

M. VASALLO déclare ouverte la séance et souligne la grande importance non seulement des sessions de la Commission économique pour l'Amérique latine, mais aussi des travaux que réalise le Comité plénier. Ces réunions reflètent une des caractéristiques de la vie de notre époque qui est l'effort que l'on réalise pour résoudre les problèmes nationaux en harmonie avec les autres membres de la communauté internationale. Une des importantes tâches de la Commission est d'étudier le développement économique de l'Amérique latine, et spécialement les problèmes de financement et d'assistance technique qu'il soulève. L'investissement de capitaux étrangers est nécessaire, non seulement pour accélérer le rythme de développement, mais aussi pour le maintenir au niveau de celui déjà atteint. A cet égard il se réfère au bon accueil que réserve le Chili à ces capitaux par l'intermédiaire du Comité des investissements étrangers; néanmoins l'Amérique latine requiert, pour la formation du capital social, des investissements financés par des crédits de caractère public car, parmi ces investissements, un grand nombre n'intéresse pas le secteur privé.

Au cours de la réunion des Ministres de l'économie à Rio, le Chili a soutenu énergiquement le projet de création d'une Banque interaméricaine. Le groupe d'experts nommé à Rio pour étudier cette question vient de terminer ses travaux à Santiago et à ces travaux la Commission a activement participé.

M. VASALLO se réfère ensuite à l'importance particulière que présente l'assistance technique pour les pays latino-américains. Les études de la Commission ont montré clairement la nécessité d'une telle assistance pour un développement économique ultérieur. M. VASALLO est particulièrement heureux d'annoncer que le Chili a décidé d'augmenter sa contribution annuelle au fonds d'assistance technique des Nations Unies.

En terminant il souhaite, au nom du Gouvernement chilien, une cordiale bienvenue aux délégués.

M. NUÑEZ y DOLINCHEZ (Mexique) remercie M. VASALLO au nom des délégations présentes et souligne l'importance des réunions du Comité plénier; il insiste sur le désir de toutes les délégations de coopérer aux travaux du Comité.

/ Election du

## ELECTION DU BUREAU:

M. DE PENA (Uruguay) propose les nominations suivantes: Président: M. VILDOSOLA AGUIRRE (Chili); premier Vice-Président: M. NUÑEZ Y DOMINGUEZ; (Mexique); second Vice-Président: général BONITTO (Colombie); rapporteur: M. LINDO (Salvador).

Ces nominations sont appuyées par M. BAEHR (République Dominicaine) et M. KASTEEL (Pays-Bas) et le bureau est élu par acclamation.

M. VILDOSOLA (Chili) prend la présidence.

## EXPOSE DU SECRETAIRE EXECUTIF

Le Président demande au secrétaire exécutif de faire un exposé sur le programme de travaux du secrétariat et sur les études qui devront être présentées à la sixième session qui se tiendra à Bogota. (Le texte de cet exposé est publié dans un document séparé - Document d'information N° 3).

Le Président propose l'adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

## RAPPORT DU SECRETARIAT SUR L'ETAT DES TRAVAUX EN COURS (E/CN.12/AC.26/2).

M. SANDERS (Etats-Unis) demande si le rapport a été formellement approuvé car dans ce cas sa délégation aurait à présenter quelques réserves.

M. SANTA CRUZ (secrétaire de la Commission) explique que le rapport a simplement un caractère d'information et qu'il n'y a pas lieu d'effectuer un vote. Néanmoins, le jour suivant, un projet de résolution sera présenté, proposant de soumettre le Rapport annuel de la Commission au Conseil économique et social. Ce rapport sera basé sur le rapport sur l'état des travaux qui sera alors examiné.

## EXPOSE FAIT PAR LE REPRESENTANT DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE.

Le Président, avant de passer au point suivant de l'ordre du jour, demande au représentant de la FAO de faire une déclaration sur la discussion qui aura lieu lors de la sixième session de la Commission, sur la politique de développement sélectif de l'agriculture et sur ses rapports avec le développement économique général.

/ Monsieur SACO

Monsieur SACO (représentant de la FAO) informe que pendant la Conférence de la FAO qui a eu lieu en 1953 diverses résolutions ont été approuvées concernant l'agriculture et recommandant aux gouvernements de se fixer comme but, lors de la préparation de leurs programmes généraux de développement, un développement sélectif de la production et de la consommation agricoles.

Les mesures suggérées pour atteindre ce but, comprenaient l'organisation de réunions régionales. Une réunion de cette nature s'est déjà tenue en Amérique et il a été proposé que la seconde coïncide avec la sixième session de la CEPAL qui doit avoir lieu à Bogota, de façon à ce que la politique agricole puisse être reliée au développement économique général de la région. Un document commun CEPAL/FAO sur ce sujet a été préparé qui étudie les relations étroites qui existent entre le développement agricole et le développement économique général. Après avoir énuméré les passages saillants de cette étude, Monsieur SACO demande instamment aux gouvernements d'inclure dans leurs délégations à la sixième session de la CEPAL, des experts en matière de développement agricole, en plus de ceux spécialisés dans l'élaboration des programmes de développement économique général.

M. le Président remercie M. SACO pour son intéressant exposé.

ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (E/CN.12/AC.26/3,  
E/CN.12/AC.26/4)

Le comité prend note des documents qui sont présentés à titre d'information, sous ces références.

COOPERATION ENTRE LA CEPAL ET LE CESIA. RAPPORT SUR LA COOPERATION ENTRE LA CEPAL ET LE CESIA (E/CN.12/AC.26/5)

M. BERNUDEZ (CESIA) adresse des éloges aux travaux de la Commission et à la coopération entre les deux institutions. A ce sujet il déclare que le jour suivant, il soumettra au Comité deux résolutions adoptées lors de la réunion des ministres de l'économie qui a eu lieu récemment à Rio de Janeiro pour l'application desquelles le CESIA aimerait obtenir la collaboration de la CEPAL.

M. SANDERS (Etats-Unis) remarque qu'aussi bien son pays que d'autres pays membres de la CEPAL et du CESIA ont démontré, depuis plusieurs

/ années, leur

années, leur désir de parvenir à une étroite collaboration entre ces deux institutions.

Le secrétariat de la CEPAL accorde beaucoup d'attention à ce problème et par suite des efforts réalisés, à l'échelon des secrétariats comme la coopération entre les démonstrations des gouvernements s'est considérablement développée. Cette coopération est d'une importance spéciale pour l'établissement de leurs programmes de travaux respectifs et c'est à ce niveau que la coopération entre les gouvernements doit être réalisée de préférence, sans oublier que chaque institution agit dans le cadre de ses propres attributions et que leurs organes de direction décident de leurs programmes de travaux. Le gouvernement des Etats-Unis, tout en défendant la plus étroite coopération entre ces institutions, estime qu'elle ne doit pas entraver la réalisation du programme de travail de la CEPAL.

D'autre part, une coordination et une coopération efficaces implique la sélection et l'établissement de projets par les deux organismes de telle façon que soient évitées les duplications et qu'une étude réalisée ou poursuivie par l'autre cependant, en aucun cas, ils ne doivent modifier considérablement leurs programmes et l'ordre de priorité de leurs travaux pour entreprendre la réalisation de programmes spéciaux de coopération.

COOPERATION COMMERCIALE INTERREGIONALE (E/CN.12/AC.26/6, E/2674)

Un échange de vues a lieu entre M. LOPEZ (Paraguay) et M. MARTINEZ (Argentine) sur la priorité que doit donner la Commission à la question de commerce interrégional et à celle du commerce intrarégional.

M. SANTA CRUZ (Secrétaire de la Commission) déclare que ces deux types de commerce ne s'excluent pas l'un l'autre et que si la Commission désire qu'on accorde une plus haute priorité à l'étude du commerce intrarégional, elle peut parfaitement demander qu'on prenne à cet effet les mesures nécessaires.

M. MARTINEZ (Argentine) souligne que le commerce interrégional contribue également au développement du commerce de l'Amérique latine.

M. MOLINA (Chili) insiste sur l'importance qu'a le commerce extérieur pour le développement économique des pays de la région et sur le fait que le volume des investissements dépend des importations de capitaux, tandis qu'une diminution des exportations a des repercussions vitales

/sur l'économie

sur l'économie des pays latino-américains. Il est donc très important que ses experts commerciaux maintiennent des contacts étroits avec ceux d'autres pays du monde et qu'on intensifie encore davantage la coopération entre les divers organismes régionaux des Nations Unies. La délégation du Chili appuie donc vigoureusement la suggestion faite dans ce sens par le CESIA.

M.SANTA CRUZ (Secrétaire de la Commission) donne de brèves explications au sujet de l'origine du document sous revue. C'est à la Commission qu'il appartient de décider si l'application de la méthode adoptée par le CEE pour favoriser les échanges commerciaux entre les différentes parties de l'Europe pourrait aider au développement du commerce entre l'Amérique latine et les autres parties du monde.

Les résolutions respectives de la CEPAL et de la CEAEQ sont disponibles et pourraient être distribuées.

M.SANDERS (Etats-Unis) signale que la politique commerciale de son gouvernement se base sur les principes de la libre-concurrence et du libre marchandage entre les acheteurs et les vendeurs. Les consultations du type décrit dans le rapport du Secrétaire-général (E/2674) ne sont pas considérées comme utiles pour la solution des problèmes commerciaux des Etats-Unis, mais il est reconnu que d'autres pays puissent avoir à ce sujet une opinion différente. Son gouvernement pense que l'un des moyens les plus efficaces pour développer le commerce interrégional est de réduire le nombre des entraves commerciales.

L'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce constitue un instrument utile pour atteindre ce but car il a tenu compte des besoins des pays à toutes les étapes de leur développement.

M.LINDO (Salvador) propose qu'on suspende la séance pour quelques instants afin que les délégations puissent étudier les résolutions adoptées en cette matière, respectivement par la Commission économique pour l'Europe et par la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême Orient.

En conséquence, la séance est suspendue à 5 heures 35 et reprend à 5 heures 50.

M.DE PENA (Uruguay) propose qu'on constitue un groupe de travail chargé de préparer un projet de résolution sur ce point. En même temps /il signale

il signale qu'à son avis le terme "interrégional" est impropre et il suggère qu'on le remplace par le terme "intercontinental".

M.LINDO (Salvador) est d'accord pour qu'on désigne un groupe de travail.

Un échange d'idées sur la véritable signification du terme "interrégional" a lieu alors entre Messieurs LINDO (Salvador), SANDERS (Etats-Unis), DE PENA (Uruguay).

M.SANTA CRUZ (Secrétaire de la Commission) explique la signification du mot "interrégional" suivant la terminologie utilisée par les Nations Unies et le sens qu'on a donné à ce terme dans la proposition de la CEE.

Le PRESIDENT (Chili) propose que le groupe de travail soit constitué par des représentants de l'Argentine, du Chili, du Salvador, du Paraguay, des Etats-Unis et que dans ses travaux il tienne compte des différents points de vue exposés, y compris celui du représentant de l'Uruguay.

Le Comité approuve la création et la composition du groupe de travail.

#### PROGRAMME DE TRAVAIL ET ORDRE DE PRIORITE (E/CN.12/AC.26/7)

Le Colonel LOPEZ (Paraguay) déclare que son gouvernement serait heureux que les études de la Commission accordent plus d'importance à son pays, en particulier l'Etude sur la situation économique de l'Amérique latine qui est réalisée tous les ans. Il ajoute qu'en dépit du manque d'informations statistiques, il serait souhaitable que l'on prête plus attention aux problèmes de son pays. Son gouvernement désirerait qu'on accorde un plus grand nombre de bourses aux économistes paraguayens afin que ceux-ci puissent participer aux programmes de formation en matière de développement économique. Il termine en soulignant que son pays s'intéresse spécialement aux études relatives à l'agriculture, aux ressources forestières et aux transports.

Le secrétaire exécutif fait allusion à l'insuffisance de ressources financières et au manque de personnel qui ont empêché le Secrétariat d'étudier les problèmes d'un plus grand nombre de pays et en particulier des pays qui avaient demandé au Secrétariat de réaliser cette étude. Il déclare que le Secrétariat se souviendra de la demande présentée par le Paraguay.

M.COURAND (Etats-Unis) déclare que sa délégation considère que l'Etude de l'organisation et de la structure des marchés de capitaux de l'Amérique latine (point 11 du document cité) est un projet très  
/important, et

important et qu'au lieu d'être éliminée elle devrait bénéficier d'une plus haute priorité dans le cadre des limites imposé par le budget et par l'insuffisance de personnel.

En ce qui concerne les points 35 et 36 sa délégation demande qu'à l'avenir on indique les raisons pour lesquelles le projet a été éliminé. En même temps, le délégué des Etats-Unis regrette que l'Etude sur la situation économique 1964 - point 37 du programme - ne soit pas encore à la disposition des Gouvernements membres. Il estime que les documents que l'on prépare et qui s'insèrent dans le cadre du programme de travail de la CEPAL devraient en principe, être distribués avec suffisamment d'anticipation pour que la Commission puisse les étudier avant qu'ils soient soumis au Conseil économique et social des Nations Unies. Il signale à ce sujet que l'Etude sur la situation économique correspondant à 1953 n'a été discutée dans aucune réunion de la CEPAL. Il déclare que sa délégation est également préoccupée par les divers retards qui se sont produits dans la publication du Bulletin économique trimestriel (Point 38).

Finalement, des 38 projets énumérés dans le programme de travail et de priorité, 17 ont été ajournés ou même n'ont pas été commencés, sans que l'on ait donné à ce sujet aucune explication si brève soit elle. Il conviendrait d'exposer de façon détaillée les raisons de l'ajournement, car les gouvernements doivent savoir pourquoi le Secrétariat n'a pas pu réaliser les travaux qui lui ont été confiés.

LE SECRETAIRE EXECUTIF se réfère en premier lieu au point 11. Il est d'accord sur la grande importance que cette étude présente pour l'Amérique latine et, en même temps, il signale qu'elle a été éliminée du programme car les gouvernements lui ont donné un ordre de priorité très faible. Le Secrétariat serait heureux qu'on accorde à cette étude une plus haute priorité afin de pouvoir disposer des ressources nécessaires pour la préparer et la présenter à la Sixième Session de la CEPAL.

Il considère ensuite le point 35 (Tourisme) qui a été éliminé afin d'éviter un travail en double, le CESIA étudiant actuellement le problème de façon détaillée.

Il déclare que l'Etude sur la situation économique normalement ne doit être soumise à la considération du CESIA qu'après avoir discutée au sein de la Commission.

/En raison

En raison de circonstances qui ont un caractère de force majeure, il a fallu retarder la Sixième Session, ce qui a eu des répercussions sur diverses études et même sur l'Etude sur la situation économique. Néanmoins, cette Etude sera prête bien avant la conférence de Bogota.

En ce qui concerne la publication du Bulletin économique une série d'inconvénients ont été à l'origine de son retard, mais on est en mesure d'affirmer maintenant que le premier numéro sera distribué à la Sixième Session.

Finalement, il juge nécessaire de donner quelques éclaircissements en ce qui concerne l'ajournement de certaines études: chaque fois qu'un projet a été ajourné cette décision n'a pas été prise en usant du droit conféré au Secrétariat de modifier le programme de travail mais en se conformant aux résolutions antérieures de la Commission. Le SECRETAIRE EXECUTIF précise qu'à l'avenir l'ajournement d'un projet sera accompagné d'une explication en bonne et due forme.

M.MOLINA (Chili) appuie la proposition qui donne une haute priorité à l'Etude de l'organisation de la structure des marchés de capitaux dans l'Amérique latine. Les raisons pour lesquelles sa délégation adopte cette attitude sont les suivantes: en premier lieu la CEPAL a accordé une importance primordiale au développement économique, et le marché de capital est un facteur essentiel de ce développement; par ailleurs la CEPAL prépare actuellement une étude sur les techniques d'élaboration des programmes qui est étroitement liée à celle des marchés de capitaux.

On décide de donner une haute priorité à l'Etude de l'organisation et de la structure des marchés de capitaux dans l'Amérique latine (Point 38).

La séance est levée à 6 heures 40.